Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_147-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2023

ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau des efffectifs
DB 20231117 – 147

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le dix novembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.
La séance est ouverte à 19 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.
ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Myriam ABDERRAHIM, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Sébastien CHALESSIN, Alain BATILLOT, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Christian CIOFFI, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Présents : 28 Votants : 31
Excusés :
- Jean-Pierre GIRARD, pouvoir à Vincent CHRIQUI,
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM,
- Semiha ALATAS, pouvoir à Myriam ABDERRAHIM.

Absents : 4 (Anissa DAOUI, Dominique CADI, Aurélia MASSON, Jean-Claude PARDAL).

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines et afin de pouvoir ajuster les effectifs aux besoins de l'organisation, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_147-DE

CREATIONS OU SUPRESSIONS DE POSTE – TITULAIRE

Ces informations concernent les emplois existants ou à créer. La délibération crée les emplois aux grades correspondants.

POLES/SERVICES	EMPLOIS	GRADES	N° DE POSTE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	ETP	STATUT
AFFAIRES GENERALES	Agent des Affaires générales	Adjoint administratif pal 2ème cl	4985		1	1	Titulaire
		Adjoint administratif		1		1	Titulaire
DST	Directeur des services techniques	Ingénieur hors classe	515		1	1	Titulaire
		Ingénieur principal		1		1	Titulaire
CUISINE CENTRALE OFFICE	Agent d'office	Adjoint technique	5925		1	0.5	Titulaire
RESSOURCES AUX ECOLES	Agent périscolaire	Adjoint technique	5187		1	0.5	Titulaire
CUISINE CENTRALE OFFICE	Agent d'office	Adjoint technique	5925	1		1	Titulaire
PRORETE URBAINE	Agent de propreté	Agent de maîtrise	0022		1	1	Titulaire
		Agent de maîtrise principal		1		1	Titulaire
PROPRETE DES BATIMENTS COMMUNAUX	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique	5060		1	0.5	Titulaire
		Adjoint technique	5061		1	0.8	Titulaire
				1		1	
SIGNALISATION	Agent de signalisation serrurier	Agent de maîtrise principal	0224		1	1	Titulaire
		Adjoint technique		1			
DST	Assistante de direction	Attaché	0325		1	1	Titulaire
		Rédacteur		1			
DRH	Assistante administrative	Adjoint administratif pal 2ème cl	4432		1	1	Titulaire
POLE SPORT ET SANTE	Assistante administrative	Adjoint administratif pal 2ème cl	6005	1			
URBANISME	Technicien SIG	Technicien pal 2ème cl	5403		1	1	Titulaire

Envoyé en préfecture le 30/11/2023
Reçu en préfecture le 30/11/2023
Publié le
ID : 038-213800535-20231117-DB_231711_147-DE

CREATIONS OU SUPRESSIONS DE POSTE - NON TITULAIRE

Ces informations concernent les emplois existants ou à créer. La délibération crée les emplois aux cadres d'emplois correspondants.

POLES/SERVICES	EMPLOIS	GRADES	N° DE POSTE	CREATIONS	SUPPRESSIONS	ETP	STATUT
POLE BATIMENTS	Technicien bâtiment	Technicien	0024	1		1	Postes ouverts au CDD de 3 ans sur l'article L332-8-2° considérant que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et bénéficiant d'un traitement indiciaire relevant des grilles des grades concernés auquel s'ajoute le versement du régime indemnitaire
URBANISME	Technicien SIG	Technicien	5403	1		1	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Article 1 : Approuve les modifications ci-dessus apportées au tableau des effectifs ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire ou un conseiller ayant délégation en la matière, à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 17 novembre 2023.

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le Maire

MAIRIE DE BOURGOIN-JALLIEU (ISERE)

Le secrétaire de séance

M. le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication, le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès de Monsieur le Maire de Bourgoin-Jallieu, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble.